

Commission cantonale de maturité professionnelle (CCMP) du canton de Berne
Indemnisation pour les examens de maturité professionnelle relevant du nouveau droit (PEC 2012)

Titre		Correspondance en	
Nom		Prénom	
Rue		NPA/localité	
Date de naissance	Numéro AVS	Etat civil	date du mariage
Téléphone		E-Mail	
N° IBAN/N° de compte/N° de CP		imposé(e) à la source	
Employeur principal:		Veuillez choisir l'employeur principal	
Entreprise (nom / lieu)			

Ecole		Année	
Fonction		Session	

remplir un formulaire par lieu d'examen S.V.P.

Examens écrits

Orientation	Branche	Nombre de candidat-e-s	Montant en CHF
Choisissez l'orientation	- vide -		
Choisissez l'orientation	- vide -		
Choisissez l'orientation	- vide -		
Choisissez l'orientation	- vide -		
(le montant qui leur est versé équivaut à huit examens au moins)			

Examens oraux

Branche	Demi-journée/ Journée entière	Date d'examen	Nombre de candidat-e-s	Montant en CHF
vide - Choisissez la branche				
(le montant qui leur est versé équivaut à six examens par demi-journée au moins)				
(le montant qui leur est versé équivaut à huit examens au moins)				

0	0
---	---

Participation à la conférence finale et/ou à des séances (seulement personnes qui ne sont pas employées par le canton)

	Date	Nombre
Participation à des séances avec participation à des examens (15.-)		0.00
Participation à des séances sans participation à des examens (70.-)		0.00

Participation à des examens (seulement pour les membres de la CCMP et les experts principaux/expertes principales) (en vertu de l'art. 93, al. 4 ODFOP, l'indemnité est versée conformément à l'ordonnance du 2 juillet 1980 concernant les indemnités journalières et de déplacement des membres des commissions cantonales ; RSB 152.256)

	Date	Nombre
Indemnité : 70 CHF par demi-journée ou jusqu'à 4 heures		0.00
Indemnité : 110 CHF par journée ou pour plus de 4 heures		0.00

Frais de repas pour une journée complète (conformément à l'art. 93, al. 3 ODFOP et en application de l'ACE annuel sur la fixation des traitements, des indemnités et de la valeur des prestations en nature servies au personnel cantonal)

Nombre de repas principaux à 24 CHF		Frais de repas totaux	0.00
-------------------------------------	--	-----------------------	------

Frais de déplacement (conformément à l'art. 93, al. 3 ODFOP et en application des art. 111 ss de l'ordonnance sur le personnel ainsi que de l'ACE annuel sur la fixation des traitements, des indemnités et de la valeur des prestations en nature servies au personnel cantonal) Train ou voiture : prix d'un billet de 1re classe

Déplacement de		à	
Nombre de déplacements		Frais de déplacement totaux	
		Montant intermédiaire examens	0.00
		Montant intermédiaire frais	0.00
		Montant intermédiaire séances	0.00
		Total en CHF	0.00

indemnité minimale - Renonciation volontaire à toute déduction de cotisations sociales

AVS/AI/APG/AC Salariés (Ne doit pas être remis à la caisse de compensation !)

Renonciation volontaire à toute déduction de cotisations sociales

Si la cotisation AVS est déduite, l'indemnité peut être versée immédiatement.

L'exonération des cotisations AVS n'est possible qu'en cas d'indemnité minimale perçue à titre accessoire (CHF 2300/an max.). Si l'activité accessoire est rétribuée par le même employeur que l'activité principale, une exonération est impossible. Les montants non déclarés ne donnent pas droit à une rente.

Lieu, date

Par sa signature, le ou la soussigné-e confirme l'exactitude et l'exhaustivité des données fournies

Signature Expert-e principal-e / Expert-e / Membre de la CCMP

Nom du ou de la responsable des examens:	Par sa signature, le ou la responsable des examens confirme l'exactitude des interventions et montants indiqués.
Tampon de l'école examens:	signature du/de la responsable des examens de l'école

Le formulaire est à renvoyer après le déroulement de l'examen à :

Secrétariat de la commission cantonale de maturité professionnelle CCMP
Haute école spécialisée bernoise, le bureau de maturité professionnelle,
Falkenplatz 24, 3012 Berne

Aucune indemnité ne sera versée si les données fournies sont incomplètes ou inexacts !